

les quelque 900 000 PME, stimuleront l'activité et créeront des emplois.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Selon un bilan sur le respect des droits de la personne, le gouvernement n'obtient pas la note de passage dans 15 domaines. Il n'a pas su protéger les droits des enfants, des minorités, des homosexuels, des chômeurs, des femmes autochtones et des demandeurs de statut de réfugié. J'espère que le vice-premier ministre et tous ses collègues ministres vont étudier ce bilan et s'engager à améliorer la protection des droits de la personne au cours de la prochaine année.

Le vice-premier ministre nous donnera-t-il aujourd'hui l'assurance que son gouvernement va rendre la Loi sur l'équité en matière d'emploi plus rigoureuse et donner des pouvoirs accrus à la Commission canadienne des droits de la personne afin d'éliminer dans notre fonction publique la discrimination systémique qui joue contre les minorités? Nous ne voulons plus d'affaires Chander Grover.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada): Monsieur le Président, c'est ce que je qualifierais de question fourre-tout. La députée sait que nous venons de déposer des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui porte sur toute une série de questions, dont le fonctionnement du Tribunal des droits de la personne et les relations entre tribunaux et commissions.

J'estime que les modifications déposées aujourd'hui faciliteront énormément le recours, par tous les Canadiens, à la Commission canadienne des droits de la personne. De plus, l'indemnisation accordée aux Canadiens qui auront gain de cause devant la commission sera plus généreuse.

On peut donc dire que le dispositif canadien de protection des droits de la personne se porte à merveille et qu'il sera sensiblement amélioré grâce aux modifications que j'ai déposées aujourd'hui à la Chambre.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): J'ai la certitude que beaucoup d'électeurs de la circonscription de la ministre seront en désaccord sur les propositions déposées aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement refuse, en

annulant le Programme de contestation judiciaire et en abolissant la Fondation canadienne des relations raciales, de protéger les droits de nombreuses minorités.

Je voudrais proposer aujourd'hui au vice-premier ministre des mesures positives que son gouvernement pourrait prendre à peu de frais. Quand le premier ministre présentera-t-il des excuses officielles aux Canadiens d'origine chinoise, qui ont dû payer une taxe d'entrée raciste, ainsi qu'aux Canadiens d'origine ukrainienne, allemande et italienne, qui ont été internés illégalement, et quand discutera-t-il avec eux du redressement de ces injustices passées?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous avons écouté avec la plus grande attention les instances des groupes en cause. À la lumière de ces consultations très utiles, j'étudie maintenant un certain nombre de possibilités dont j'espère pouvoir saisir le Cabinet et le gouvernement très bientôt.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est ce que le ministre a répondu il y a six mois. Il est temps que le premier ministre prenne des mesures au nom de tous les Canadiens.

• (1430)

Ma dernière question s'adresse à la députée qui répond aujourd'hui au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En ratifiant la déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies, le gouvernement s'est engagé à enrayer la pauvreté, mais plus d'un million d'enfants canadiens sont encore pauvres.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déposera-t-il, d'ici février 1993, un plan d'action visant à enrayer la pauvreté chez les enfants du Canada et va-t-il accorder une attention particulière à la situation critique des enfants autochtones?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au moment du dépôt du budget en février dernier, le ministre des Finances a expliqué la nouvelle prestation pour enfants et a engagé 2,1 milliards de dollars pour les quatre prochaines années dans un programme expressément destiné aux enfants et aux familles.

De plus, dans un document intitulé *Grandir ensemble*, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé l'affectation de 500 millions de dollars pour les familles et les enfants qui sont vraiment les plus durement touchés. Nous allons aussi sur le terrain pour faire de la prévention, pour protéger les jeunes et pour sensibiliser la population à leurs problèmes.